



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 23 octobre 2006**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 35

Convocation du Conseil Municipal :  
le 9 octobre 2006

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 octobre 2006

**Admission en non valeur régie eau - Remises gracieuses pour le  
club hippique**

Président :  
**Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Françoise BILLY, Gérard NEBAS, Luc DELAGARDE, Guillaume JUIN, Rodolphe CHALLET, Amaury BREUILLE, Robert PLANTECOTE, Jacques LAMARQUE, Gérard ZABATTA, Michel GENDREAU, Jeanine BIMES, Nicole GRAVAT

***Conseillers :***

Rémy LANDAIS, Andrée CHAREYRE, Nathalie BEGUIER, Annie COUTUREAU, Elsie COLAS, Bernard JOURDAIN, Danièle GANDILLON, Michel PAILLEY, Yannick TARDY, Marie-Edith BERNARD, Catherine REYSSAT, Alain GARCIA, Franck GIRAUD, Marc THEBAULT, Stéphane TRONEL, Claudie LAROCHE

**Secrétaire de séance :** Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Alain BAUDIN ; Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gérard ZABATTA ; Mme Valérie UZANU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT ; Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE ; Mme Madeleine CHAIGNEAU donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE ; Mme Elisabeth BEAUVAIS donne pouvoir à M. Marc THEBAULT

**Excusés :**

***Adjoints :***

Paul SAMOYAU

***Conseillers :***

Joël RENOUX, Dominique GUIBERT, Jean-Louis EPPLIN, Karen NALEM, Catherine DEGUERCY, Françoise HALAT, Jacqueline LEFEBVRE, Michelle LE FRIANT, Christabelle CHOLLET

**CONSEIL MUNICIPAL DU 23 octobre 2006**

DELIBERATION D20060456

**DIRECTION DES FINANCES**

**Admission en non valeur régie eau - Remises gracieuses pour le  
club hippique**

Monsieur Luc DELAGARDE Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Le Centre Equestre de Niort a fait l'objet depuis 2004 de travaux de réhabilitation de ses installations hydrauliques après compteur.

La conception initiale, avec une desserte des carrières via le bâtiment intérieur, était en effet mal adaptée au contexte de l'utilisation (urine des chevaux, cycles d'arrosage, points de desserte...) et de nombreuses fuites avaient lieu avant ces réparations difficilement réparables (canalisations noyées dans la dalle de sol etc...), et nécessitant une refonte structurelle.

La consommation estimée depuis les récents travaux est enfin proche d'un seuil optimal, et il est proposé qu'elle serve de base à un dégrèvement pour solder le paiement des factures antérieures, sur des bases techniques stabilisées.

Une estimation a été faite sur la base de la période de consommation la plus récente après les travaux de réhabilitation. Un volume dégrèvé a été estimé et réparti sur les factures les plus anciennes.

Au vu des arguments présentés, il conviendrait, dans le cadre de remises gracieuses accordées, de procéder à l'annulation des titres de recettes émis par la Régie des Eaux.

Les annulations concernent l'émission de titres sur des exercices antérieurs, en l'occurrence de 2002 à 2004, pour un montant total de 13 543,88 Euros.

Cette dépense se traduira par l'émission de mandats imputés au chapitre 67-673 de la Régie des Eaux.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser les réductions de titres à la Régie des Eaux pour un montant de 13 543,88 Euros.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	33
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	12

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**